

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 447

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 9 BIS

Supprimer les alinéas 8 à 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'absence de prise en compte des spécialités génériques et biosimilaires dans la clause M.